



Fédération Française des Apiculteurs Professionnels

Compte rendu des réunions « interprofession » des 4/12/2017 et 18/12/2017

Contexte

- En marge des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA), le PR a demandé à chaque filière de présenter un « plan de filière » pour le 12/12.
- En général, ce travail sera effectué par les interpros ; or la filière apicole n'est pas structurée en interpro.
- Situation dramatique de l'ITSAP, au bord du dépôt de bilan.

1/ Réunion du 4/12/2017 à Bagnolet (siège de la Conf')

Le but : dégager les convergences et points de blocage en vue de créer une interprofession, communiquer le soir même au ministère la volonté de la filière.

Animation et prises de notes par les 2 salariés Conf et Fnsea

L'ensemble des syndicats présents : UNAF, SNA, SPMF, Conf, Coordination Rurale, FNSEA, FFAP.

Organisations : GPGR, ADAFrance, FEDAPI

Les points consensuels

- Une interpro organisée en 2 collèges : Production/Commercialisation (sous réserve de l'acceptation de l'aval)
- Le périmètre de l'interpro : s'établira sur l'ensemble des productions apicoles ce qui implique une CVO prélevée sur l'ensemble des produits commercialisés ; les cotisants concernés seraient tous ceux déclarant un chiffre d'affaire apicole ; pour des facilités de collecte, un plancher pourrait être établi.
- Création d'un comité de liaison avec ONG et Asso consommateurs.
- Une représentation (CA) assurée par des chefs d'exploitation relevant de l'Amexa, avec critère de la Sma apicole.
- des missions/objectifs, déclinés en 3 axes :
 1. contribuer à résoudre les problèmes de production, environnement favorable, financement de la recherche, renforcement des organisations à vocation technique, dialogue avec les autres filières
 2. Suivi de la qualité des produits, démarche qualité, information consommateurs, lutte contre la fraude, normalisation internationale des produits.
 3. Structuration de l'économie de la filière, amélioration de la juste rémunération de l'ensemble des acteurs, développement des outils de connaissance de l'offre, organisation des marchés pour favoriser l'écoulement de la production français.

Les points de blocage

Les désaccords persistent sur la composition du collège producteur.

Il est proposé 2 voix pour chaque syndicat + 1 voix pour ADAFrance et 1 pour FEDAPI. (+ 1 voix pour une fédération des ODG si celle-ci se constitue)

(le GPGR participerait au collège producteur d'une section spécialisée GR)

Si nous approuvons le fait que les syndicats disposent du même nombre de voix, la FFAP, comme l'UNAF, sont en désaccord avec la participation au Collège producteur de FEDAPI et d'organismes techniques (voix délibérative)

— FEDAPI : c'est une fédération d'entreprises coopératives dont l'objet est la commercialisation des produits collectés auprès de leurs adhérents ; aussi, nous pensons qu'elle devrait participer au collège commercialisation, sans compter que ce serait aussi plus stratégique.

— ADAFrance : c'est une « fédération d'ADAs », organismes à vocation technique et de développement ; aussi, elle ne devrait pas intervenir sur un plan politique.

Par ailleurs, la situation financière et opérationnelle d'ADAFrance est plus que fragile : a-t-elle vraiment des moyens à mobiliser (dont une salariée) pour s'occuper de politique ?

Nous nous interrogeons sur la pertinence et la validité de la participation d'organisations à vocation technique et/ ou de développement. En effet, nous estimons qu'ils se retrouveraient régulièrement en situation de conflit d'intérêt et pour nous, ce point est essentiel et mériterait de ne pas être négligé. Plus largement, et si nous voulons gagner la confiance des producteurs, aucun des participants avec voix délibérative ne devrait pouvoir prétendre à des financements interpro.

Trop de collègues imaginent que l'interpro ne servira qu'à « distribuer l'argent entre les syndicats » ; d'ailleurs beaucoup d'agriculteurs dénoncent dans leurs interprofessions la « captation » de financement par des organisations syndicales.

A l'issue de la réunion, tous (sauf nous) sont allés rendre compte à la directrice de la DGPE des résultats de cette rencontre : un projet interpro, présenté sous forme de diaporama. → [doc ici](#)
(DGPE : Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises – en charge, entre autre, des interpros)

Prochaine étape attendue par la DGPE :

— rencontre et accord de l'aval (collège commercialisation)

— valider un engagement des acteurs.

Ces points seront à l'ordre du jour d'une seconde réunion.

2/ Réunion du 18/12/17 à Paris (siège de la FNSEA)

Cette réunion avait comme objet de rencontrer les futurs membres du collège commercialisation :

le Syndicat Français des Miels (SFM – V. Michaud), la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD – H. Beyler), le Syndicat des fabricants de matériel (B. Freslon)

Ces 3 organisations acceptent de constituer le 2^e collège.

Positions et attentes du futur collège « commercialisation »

— FCD :

- améliorer la traçabilité des produits
- mettre en place un signe de qualité/marque « origine France » (forte demande des consommateurs)
- liens avec les autres filières.

M. Beyler revient sur la demande de la FCD de pouvoir disposer d'un droit de veto : il s'agirait plus précisément de demander qu'au sein du collège « commercialisation », les décisions ne soient prises que par consensus. Accord de V. Michaud.

Il est entendu que chaque collège organisera son mode de fonctionnement (prise de décision)

— **Fabricants de matériel :**

très favorable à la participation à l'interpro. Souligne que tous les acteurs sont interdépendants, et l'interpro doit permettre de dépasser les querelles de clochers.

— **SFM :** demandeur d'une interpro, surtout pour développer la production française, à un prix compétitif. (= produire plus à moindre coût)

Demandes :

— même CVO sur ensemble des miels, qu'ils soient vendus par des entreprises françaises ou étrangères .

— exclure les produits exportés.

— pour le collège commercialisation, plutôt une CVO sur KG miel : même taxe sur miels importés et domestiques = équité dans la mesure où pour un même volume, le CA représenté par la vente des miels français est plus élevé que celui des miels importés.

— mettre en place des outils de régulation pour sécuriser l'approvisionnement en produits français.

Quelques commentaires de V. Michaud sur certains objectifs du projet interpro proposé par le collège producteur :

— met en garde sur un changement de règles d'étiquetage au seul niveau français : conséquence économique importante pour les entreprises (coût élevé du changement des « gencod »), d'où distorsion de concurrence.

— très réservé sur la construction d'une marque « origine France »

Après ces échanges relativement consensuels, il est convenu de rédiger une charte d'engagement qui sera présentée à la DGPE en fin de journée, accompagné d'un échéancier jusqu'à la création. → [doc ici](#)

Dernière partie consacrée au financement = réfléchir au budget prévisionnel et mode de financement des premiers pas de l'interpro (avant les premières collectes de CVO).

Pour la FFAP, dans cette première phase, il faut s'en tenir essentiellement à financer le travail nécessaire à la construction du dossier de demande d'extension d'accord (= obtenir du ministère le droit de collecter des CVO auprès de l'ensemble de la filière pour financer un programme d'actions clairement définies et budgétées)

Des études préparatoires nous apparaissent aussi nécessaires pour connaître le CA global de la filière apicole, pour connaître sur quelle assiette les CVO pourront être établies.

À la louche, 100 à 150000 €/an, qui, selon nous,, pourrait être financé – même difficilement – par cotisations exceptionnelles des structures membres ; chaque collège devrait en financer la moitié afin de démarrer avec une forme d'équité.

(Dans les autres filières un minimum de 18 mois à 2 ans a été nécessaire pour obtenir l'extension d'accord).

Mais pour l'ensemble de l'assemblée (hors UNAF), cela n'est pas envisageable et de toute façon pas suffisant : il faudrait être en capacité de financer des actions quasi dès la création, c'est-à-dire disposer d'un budget plus conséquent, avant même de collecter des CVO.

Certains même envisagent de recourir aux ressources humaines disponibles (surtout salariés et juristes FNSEA et Conf) pour alléger le coût fonctionnement (qu'on ne connaît pas)

— Quelles actions financées ?

E. Lelong (FNSEA et vice-président de l'ITSAP) nous informe que l'institut est engagé dans 4 projets triennaux et qu'il lui manque 150000 €/an pour effectuer le travail nécessaire pour les 2 années restantes 2018 et 2019 ; l'interpro pourrait apporter cette somme.

Réactions de D. Ronceray et P. Dauzet : on ne doit pas parler de l'ITSAP, il faut proposer d'autres actions, par exemple :

— participation au comité de normalisation des produits apicoles AFNOR/ISO (groupe de travail international-représentation française AFNOR et ITSAP) Coût : 50000 €/an

— cahier des charges « origine France » ; coût : ?

— autres ?

— Comment les financer ?

Avant même la création, les besoins seraient déjà conséquents, donc hors de portée de seules cotisations des membres.

Quel que soit le budget finalement établi, il ne pourra être alimenté que par des Contributions Volontaires (CV) appelées auprès de toute la filière.

Sans trop préjuger de la réponse des apis à cet appel, on peut tout de même supposer que l'essentiel des CV seront apportées par des acteurs relevant du collège « commercialisation ». Pour notre part, nous pensons que dans cette phase d'apport volontaire, chaque collège doit apporter la même somme afin de ne pas déséquilibrer l'interpro dès le début.

Argument réfuté par le représentant de la FCD : aucun texte n'oblige à égalité d'apport entre collège et il ne voit pas le problème.

Synthèse et conclusion provisoires...

Alors que l'urgence est essentiellement justifiée par la situation catastrophique dans laquelle se trouve l'ITSAP, de celui-ci on ne parle pas : toute tentative est rapidement éludée.

Ce que nous savons de la situation, fin 2017 : pour perdurer, il manquerait à l'institut 1,1 M D'€ (300 000 de trésorerie + 800 000 de besoins en fonds de roulement), soit la moitié du budget prévisionnel de 2018.

Dans ces conditions, il est clair que l'institut ne sera sauvé que par un engagement massif de l'État ; tout aussi clair, qu'en contrepartie, l'État attendra une participation significative de la filière.

Face à nous, s'activent le banc et l'arrière banc de l'ITSAP, un groupe de personnes toutes parties prenantes de la gestion calamiteuse passée et présente de l'institut.

Il apparaît que leur priorité est de constituer une association interprofessionnelle qui permette de lever dès que possible les fonds nécessaires au financement d'actions, pour une large part portées par l'institut. Sans doute cet objectif est-il le fruit des intenses tractations menées avec le ministère.

Cette levée de fond est envisagée dès les premiers mois, bien avant que l'interpro n'ait reçu l'autorisation de prélever des contributions obligatoires (CVO).

Aussi, le budget ne pourra être alimenté que par des contributions volontaires (CV) ; sans trop se tromper, on peut affirmer qu'elles proviendront pour l'essentiel des acteurs relevant du collège « commercialisation ».

Pour confirmer cette hypothèse, le représentant de la FNSEA a affirmé ces derniers mois et auprès de différents interlocuteurs, que ce collège était prêt à apporter une somme très conséquente, bien au-delà des seuls besoins de fonctionnement.

Pour la FFAP, devrait être financée prioritairement la mission première d'une interpro naissante :

- construction d'une CVO : taux, assiette, montant prévisionnel de collecte,
- parallèlement, construction d'un programme d'actions concrètes (déclinaisons des axes), et de leurs budgets, en adéquation avec les capacités de collecte.

Avec comme objectif : susciter l'adhésion des producteurs, afin d'assurer un financement pérenne de l'interpro.

Ce travail est essentiel et devrait être financé de manière égale par tous les membres de l'interpro.

Mais la plupart des autres orgas semble considérer que la demande d'extension d'accord ne sera qu'une formalité et qu'il n'y a pas besoin de s'attarder trop sur les compétences et moyens nécessaires pour effectuer ce travail : on verra plus tard !

À noter : si E. Lelong, vice-président de l'ITSAP, a défendu, même brièvement, la cause de l'institut, à aucun moment nous n'avons entendu le président d'ADAFrance défendre celle des ADAS, pour la plupart en grande difficulté suite à la déconfiture de l'Institut. Mais sans doute compte-t-il sur le « sauvetage » de l'institut par l'État et secondairement par l'interpro, pour que tout rentre dans l'ordre.

La notion de conflit d'intérêt :

Nous l'avons d'abord évoqué pour démontrer que le GPGR et les ADA via ADAFrance ne pouvaient prétendre à une voix délibérative ; mais il est apparu au fil de la discussion que la plupart des organisations avaient bien l'intention d'obtenir des financements de l'interprofession : articles « interpro » dans leurs publications, travaux de leurs salariés... Seuls l'UNAF et nous, nous y sommes opposés.

À ce sujet la position de la Conf' est surprenante : ils acceptent que l'interpro apicole démarre sur cette base alors qu'ils dénoncent la pompe à fric de la FNSEA que sont les autres interpros. Plus généralement on constate un rapprochement objectif entre Conf' et FNSEA.

Sur le fond, si les axes de travail possibles de cette interprofession reprennent nombreuses de nos propositions ([→ici, rappel de nos propositions](#)), ces axes sont très généraux, la déclinaison technique n'est pas détaillée et derrière chaque phrase nous pouvons placer selon nos sensibilités tout et son contraire.

La composition du CA qui se profile donne une grande prépondérance aux personnes ayant emmené l'ITSAP là où il en est aujourd'hui, ce qui n'augure guère de leur capacité à gérer, mais aussi à dégager les priorités de travail nécessaires au rétablissement d'une production abondante.

Devrons-nous faire nôtre cette citation célèbre : « il faut que tout change pour que rien ne change » ?

À suivre...

Marie-France Roux & Yvan Gouttequillet

Pour celles et ceux qui souhaitent en savoir plus sur les interpros et le cadre réglementaire qui les régit :

- <http://agriculture.gouv.fr/organisation-economique-interprofessions>
- https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do ; jsessionid=F1CF8A00B6F518182CA41452F645CBD2.tpdila21v_1 ? idSectionTA=LEGISCTA000006167834&cidTexte=LEGITEXT000006071367&dateTexte=20160307
- <http://www.cliaa.com/pagec.php ? key=5>

Fédération Française des Apiculteurs Professionnels
contact / coordination : Guillermo Wolf – 06 44 79 72 47
contact@apipro-ffap.fr